

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/475

**Approbation du plan de financement
de l'étude de diagnostic socioéconomique
préalable à la mise œuvre d'un
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
pour la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence**

6^{ème} séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26**Vice-Présidents**

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
Mme Nadège	THEOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusés représentés : 3**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 13**Le Président :**

M. Eric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)

Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Mme Lyliane PIQUION

Mme Alberta ALBERI

M. Max CELIGNY

M. Justin DESSOUT

M. Michel RINÇON

Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 8**Vice-Présidents :**

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE

M. Jean-Luc CELIGNY

M. Chazy CIRANY

M. Harry DURIMEL

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R123-1 ; R123-2 et R-123-5;
- VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.07.08/303 du Conseil communautaire de CAP Excellence en date 15 juillet 2016 portant modification de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « politique de la ville libellée à l'article L5216-5-I-1° du CGCT;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la Circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 portant sur le développement des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE);

Considérant le rapport du Président ;

Considérant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif de lutte contre l'exclusion qui s'adresse aux personnes les plus éloignées du marché du travail qui ont besoin d'un accompagnement renforcé pour retrouver un emploi durable de plus de six mois.

Sa mise en œuvre est facilitée par l'État avec pour objectifs :

- D'animer le réseau d'acteurs et opérateurs locaux en contractualisant avec eux la mise en œuvre des diverses composantes de parcours d'insertion
- D'impulser et soutenir les initiatives visant l'insertion, l'emploi, la création d'activité et le développement de l'économie sociale sur le territoire de CAP Excellence;
- De Favoriser la conception et l'accompagnement de tous projets qui peuvent concourir à l'enrichissement des parcours d'insertion des publics concernés;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le lancement d'une étude de diagnostic socio-économique préalable à la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- D'approuver le plan de financement de l'étude mentionnée à l'article 1 et qui se présente ainsi qu'il suit :

ORGANISME	MONTANT
Communauté d'agglomération CAP Excellence	7 500€
Europe (Fonds Social Européen)	42 500€
TOTAL	50 000€

ARTICLE 3- D'inscrire la somme de 50 000€ à l'article 6177 du Budget Primitif pour l'année 2018.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenariats financiers utiles à la mise en œuvre de ladite étude.

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

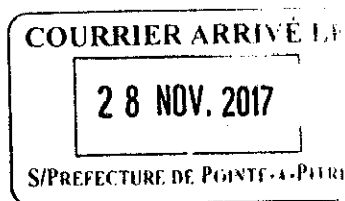
La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

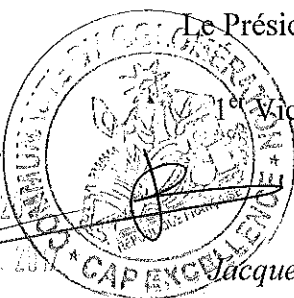
Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017

Po Le Président empêché



Le Président de séance

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 NOV. 2017



1^{er} Vice-Président

Jacques BANGOU

